

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement à "l'Echo" est de \$1.00 payable rigoureusement d'avance. Nous accorderons cependant des abonnements de faveur à nos succursales comme à celles des Sociétés sœurs qui nous feront tenir les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour nos succursales cependant, le privilège ne vaudra que pendant le mois d'août.

La C. M. B. A.

AUX MEMBRES DU CANADA

Frères—A une assemblée du bureau des syndics tenue à Franklère Pa., le 7 juillet dernier, la question de la commission payée à la banque par le Grand Secrétaire Brown, pour les traites sur New-York, et la commission à payer par les héritiers des membres décédés au Canada, sur les chèques qu'ils reçoivent en paiement de leurs bénéfices a été longuement discutés; et un comité composé du Président Suprême du Secrétaire Suprême et du Trésorier Suprême a été nommé pour faire des arrangements par lesquels le Grand Conseil du Canada et les héritiers des membres canadiens seraient exempts de payer cette commission.

Vous êtes aujourd'hui officiellement avertis que le dit comité a pris de tels arrangements que à l'avenir les chèques du Grand Secrétaire Brown, au lieu de traites sur New-York, seront acceptés en paiement des versements, et comme ces chèques seront acceptés au pair ou au Canada, ces mêmes chèques serviront au paiement des réclamations canadiennes. Au cas où le montant payé par le Canada, pour un versement quelconque ne serait pas suffisant pour payer les héritiers canadiens, des traites seront émises payables au pair en Canada, et au cas où il serait encouru des frais, ces frais seront payés par le Conseil Suprême.

Le grand Secrétaire Brown a été officiellement averti de ces arrangements et a été prié d'avertir les branches sous sa juridiction de lui faire remise de la manière la plus commode et la moins coûteuse, sans acheter des traites sur New-York.

A vous bien fraternellement,

C. J. HICKEY,
Secrétaire Suprême.

FÊTE PATRONALE

DISCOURS DE M. RATTÉ

Ce monsieur dit que, tant qu'il y aura les fabriques, congrégations religieuses et municipalités qui seront prêtes à prendre l'argent des associations, il vaudra mieux le leur prêter que de prêter au gouvernement, car la facilité de le retirer est plus grande. A Ottawâ, dit-il, notre association a placé son capital dans les communautés religieuses, moins \$4,000.00 au gouvernement pour laquelle somme nous suivons le marché monétaire. Il est impossible que les congrégations religieuses faillissent, parce que le déshonneur qui résulterait d'un tel acte serait si grand que tout l'épiscopat se réunirait pour éviter le désastre. Moins on a affaire au gouvernement, mieux on est.

Il est heureux de la fondation du journal et offre ses félicitations à qui de droit; il promet de travailler à le faire connaître. Il approuve les dires de l'honorable Juge Tellier: la femme étant à la peine doit être à la récompense. Il n'est pas favorable à la diminution des bénéfices pour les malades; au contraire, si nous pouvions donner plus, je serais consentant. Il y a eu une proposition présentée à l'effet de faire payer quarante centins par année à chaque membre pour payer le médecin; on a échoué, mais le projet est encore à l'étude.

J'admettrai avec M. Deschênes qu'il y a beaucoup d'abus, mais je n'admets pas qu'il faille un capital aussi fort qu'il le prétend. L'association d'Ottawa compte 805 membres et son capital est de \$18,000; la contribution mensuelle est de 25 centins, en sus de cela, nous avons une amende de dix centins pour celui qui n'assiste pas aux séances. Nous avons aussi une propriété qui nous rapporte à peu près dix pour cent d'intérêt sur la somme que nous y avons mise. Les membres qui n'assistent pas à la fête patronale paient 50 centins et ceux qui ne se rendent pas aux funérailles de leurs confrères paient 25 centins. Tout cela nous permet de payer \$3.00 par semaines à nos malades, et d'avoir un surplus raisonnable.

Nos recettes, l'an dernier, ont été de \$7,800 et nous avons payé \$5,200.00. A la mort d'un confrère, nous payons \$500.00. Lors de la mort de la femme d'un confrère, chaque membre paie dix centins.

La troisième question, celle des bénéfices est vu d'un mauvais œil.